



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
NIMES 1**

**Demande de renseignements n° 3004P01 2024H708 (58)
déposée le 23/01/2024, par la Société ADM'ACT**

Réf. dossier : HF BAGNOLS SUR CEZE AX 12

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1974 au 14/12/2023 (date de mise à jour fichier)

Il n'existe aucune formalité au fichier immobilier non informatisé,

Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 15/12/2023 au 23/01/2024 (date de dépôt de la demande)

Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A NIMES 1, le 24/01/2024

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Maxime VILLAR

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
NIMES 1
67, RUE SALOMON REINACH
30032 NÎMES CEDEX
Téléphone : 0466876091
Télécopie : 0466876055
Mél. : spf.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr**

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-213000284-20241218-2024_12_196-DE




**Société ADM'ACT
2 CHEMIN DE LEYGAS
07300 GLUN**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°**3004P01 2024H708**

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 030-213000284-20241218-2024_12_196-DE

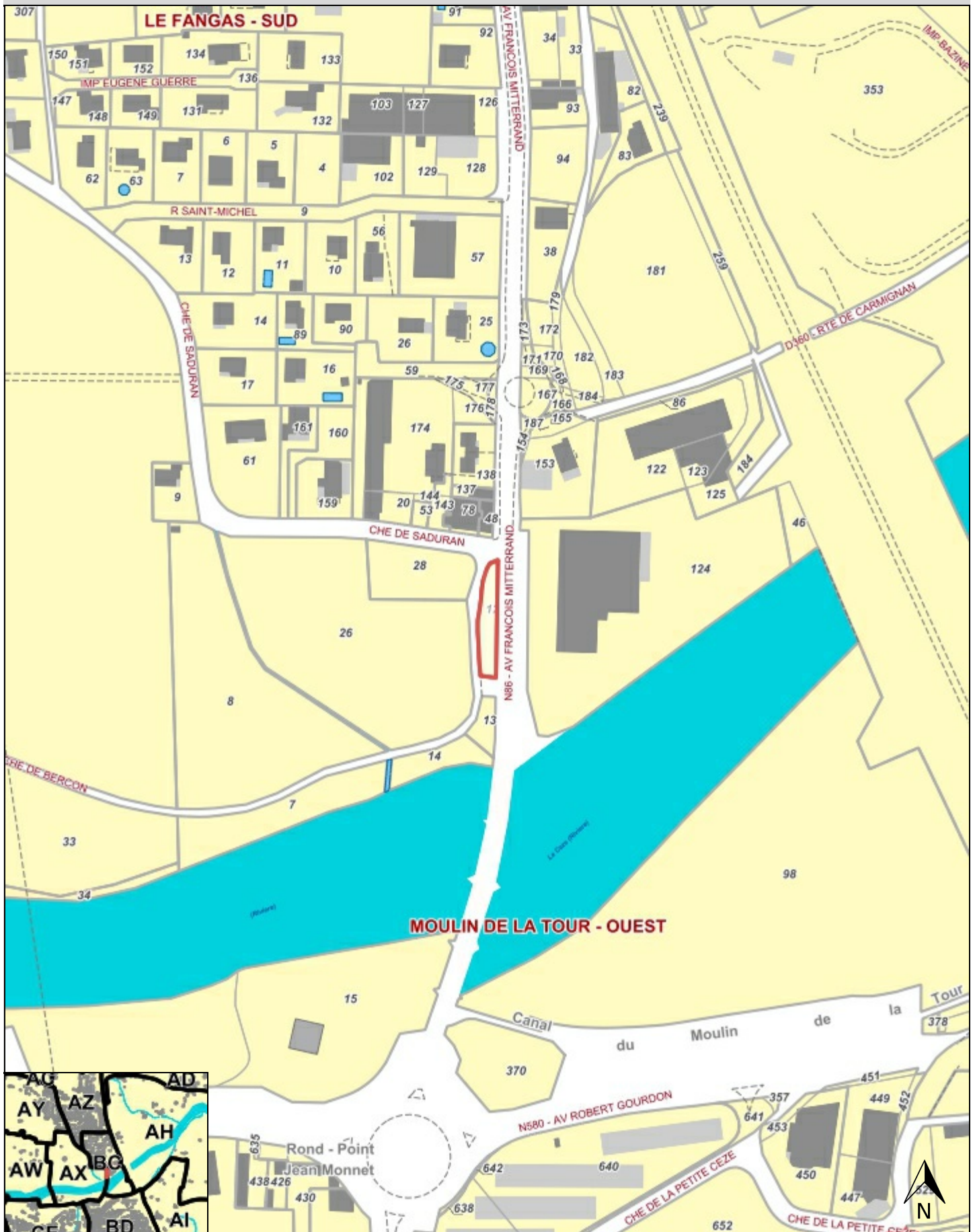
PERIODE DE CERTIFICATION : du **01/01/1974** au **23/01/2024**IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
28	BAGNOLS SUR CEZE	AX 12		(*)

(*) Paramètre inconnu de Fidji ou incomplet

Plan de situation

Bien sans maître - Parcelle AX 12



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-213000284-20241218-2024_12_196-DE



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240409-2024_04_343-AR



Département du GARD
Arrondissement de NÎMES
Ville de BAGNOLS-SUR-CEZE
Service Aménagement Urbain
Domaine et patrimoine

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2024-04-343

Objet : Arrêté portant constatation de la vacance de la parcelle cadastrée Section AX n°12

Le Maire ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1 et suivants,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 28 février 2024,

Vu l'enquête diligentée par la commune pour retrouver d'éventuels propriétaires,

Vu le courrier du Centre des Impôts de NIMES en date du 25 janvier 2024 indiquant qu'aucune taxe foncière relative à la parcelle sise commune de BAGNOLS-SUR-CEZE n'a été mise en recouvrement depuis plus de trois ans,

Vu le résultat de la demande de renseignements hypothécaires en date du 24 janvier 2024 qui ne révèle aucun titre de propriété publié sur ces parcelles depuis 1956,

Considérant que pour ces motifs, il y a lieu d'engager la procédure d'attribution à la commune d'un immeuble sans maître,

ARRÊTE

Article 1 : Il est constaté que le bien immobilier ci-après désigné n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans par le propriétaire, ni par un tiers.

Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévue par l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques est dès lors mise en œuvre par le présent arrêté.

Désignation des biens :

Sur la commune de BAGNOLS-SUR-CEZE (Gard)

Chemin de Bercon

Une parcelle de terrain cadastrée Section AX n° 12 d'une contenance de 04a 47ca

Article 2 : Le présent arrêté sera inséré dans un Journal d'Annonces Légales, à savoir Objectif Gard et affiché en Mairie dans les conditions habituelles.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240409-2024_04_343-AR



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-213000284-20241218-2024_12_196-DE



Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat dans le Département.

Article 4 : Toute personne susceptible de justifier d'un titre de propriété sur le bien ci-dessus désigné à l'article 1 est invitée à se faire connaître auprès de la Mairie de BAGNOLS-SUR-CEZE,

Article 5 : Les actions en revendication devront être présentées à la Mairie de BAGNOLS-SUR-CEZE avant l'expiration d'un délai de 6 mois courant à partir de la plus tardive des mesures de publicité effectuées en application des articles 2 et 3 du présent arrêté.

Si aucun propriétaire ne se fait pas connaître dans ce délai, l'immeuble sera déclaré sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Article 6 : Le présent arrêté, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Soit d'un recours gracieux auprès du maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze, qui dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Soit, directement sans recours gracieux, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai précité. L'exercice d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Article 7 : Monsieur Le Directeur Général des Services de la commune de BAGNOLS-SUR-CEZE sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 09 avril 2024

Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET





Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 030-213000284-20241218-2024_12_196-DE



République française

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Yves CHAPELET, Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze, certifie que l'arrêté n°2024-04-343 portant constatation de la vacance de la parcelle cadastrée Section AX n°12 a été régulièrement porté à l’affichage de la commune du 12 avril 2024 au 22 Octobre 2024 au lieu d’affichage habituel de la mairie.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

le 23 Octobre 2024

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 12/04/2024 à 11h04 dans Objectif Gard (30)
Avec une durée de visibilité de 30 jours
Références : OG101226, 937
Dossier Client : BIEN VACANT



COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE Avis de publication

L'arrêté municipal n° 2024-04-343 du 09/04/2024 a constaté que l'immeuble situé à BAGNOLS SUR CEZE cadastré Section AX n° 12, Chemin de Bercon, d'une contenance de 447m² n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumés sans maître, prévue par l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, était mise en œuvre. Cet arrêté peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes : par voie d'affichage ainsi qu'aux service techniques municipaux sis 53 Avenue de l'Hermitage à Bagnols-sur-Cèze du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Fait à BAGNOLS SUR CEZE, le 12/04/2024,
Le Maire, Monsieur Jean-Yves CHAPELET

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.objectifgard.com/annonces-legales/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 12 avril 2024

M. Samari



Elsa GIRAUD

De: ddifip30.gestionfiscale <ddifip30.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé: jeudi 25 janvier 2024 10:35
À: Elsa GIRAUD
Objet: Demande de renseignements parcelle AX12
Pièces jointes: BAGNOLS - AX 12.pdf; tableau à compléter par collectivités.odt

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour,

Vous avez sollicité la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard dans le cadre de la procédure d'acquisition d'un bien présumé sans maître.
Vous trouverez en pièce jointe la réponse à votre demande, ainsi que le formulaire à servir lors de vos prochaines demandes, à adresser à :
ddifip30.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr
Cordialement,

De : Elsa GIRAUD [<mailto:e.giraud@bagnolssurceze.fr>]
Envoyé : vendredi 19 janvier 2024 à 11:25
Pour : sdif30.ptgc <sdif30.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr>
Objet : Demande de renseignements parcelle AX12

Je vous remercie pour votre réponse, pouvez-vous m'indiquer si une taxe foncière est ou a été réglée et par qui sur cette parcelle ?
Ces éléments nous seront nécessaires dans le cadre d'une éventuelle procédure de bien sans maître.

Dans ces attentes,

Bien cordialement

Elsa GIRAUD

Instructrice ADS et Affaires foncières
Service Aménagement urbain
Direction générale des services

☎ 04 66 50 50 72

✉ e.giraud@bagnolssurceze.fr

Ville de Bagnols-sur-Cèze • Place Auguste-Mallet • 30200 Bagnols-sur-Cèze • Tél. : 04 66 50 50 50 • mairie@bagnolssurceze.fr



bagnolssurceze.fr

De : sdif30.ptgc <sdif30.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 19 janvier 2024 10:42
À : Elsa GIRAUD <e.giraud@bagnolssurceze.fr>
Objet : Re: Demande de renseignements parcelle AX12

Bonjour,

Le relevé de propriété que nous sommes en droit de vous communiquer ne contient pas la date de naissance, nous ne pouvons pas vous fournir plus d'informations.

Cordialement,



Emilie DELACROIX
Contrôleur des Finances Publiques
SDIF NIMES - PTGC
Tel : 04 66 87 85 06
67 rue Salomon Reinach
30032 NIMES

De : Elsa GIRAUD [<mailto:e.giraud@bagnolssurceze.fr>]

Envoyé : vendredi 19 janvier 2024 à 09:53

Pour : sdfif30.ptgc <[sdfif30.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sdif30.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr)>

Objet : Demande de renseignements parcelle AX12

Bonjour,

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de voirie, nous avons la nécessiter d'acquérir la parcelle AX 12, appartenant à Mme BALME.

Nous avons le relevé de propriété mais il n'y a pas de date de naissance pour cette dame, ce qui bloque nos recherches de propriétaire.

Auriez-vous des informations supplémentaires à nous communiquer ?

Dans cette attente,

Bien cordialement

Elsa GIRAUD

Instructrice ADS et Affaires foncières

Service Aménagement urbain

Direction générale des services

☎ 04 66 50 50 72

✉ e.giraud@bagnolssurceze.fr



capBagnol
aménagement & services



bagnolssurceze.fr

Commune : BAGNOLS SUR CEZE

Demande de renseignements réalisée dans le cadre de l'acquisition de biens présumés sans maître présentée par la commune ou par l'EPCI ⁽¹⁾

(Articles L 1123-1 à L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques)

ÉTAT DE SITUATION DU RECOUVREMENT DES TAXES FONCIÈRES PENDANT AU MOINS 4 ANNÉES CONSÉCUTIVES

DONNÉES OBLIGATOIRES			DONNÉES FACULTATIVES		CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION		
Références cadastrales (section et parcelle)	Adresse du bien	Bâti ou non bâti	Désignation du dernier propriétaire connu (nom et prénom)	Numéro de compte communal (2)	Date de la demande	Taxes foncières impayées ou payées par un tiers durant les quatre dernières années (indiquer les années)	Autres renseignements ou observations (le cas échéant, nom et adresse du tiers qui a payé la TF)
AX 12	Ch de Bercon	NB	BALME épouse PRADIER	B00888	19/01/2024	TF 2019, 2020, 2021, 2022 non mises en recouvrement (TF =0€)	

(1) Rayer la mention inutile

(2) Le compte communal est composé de l'ensemble des personnes exerçant des droits concurrents sur un ou plusieurs biens d'une commune. Cette donnée figure dans la matrice cadastrale mise à disposition des communes.



AVIS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Réunie en Mairie de BAGNOLS-SUR-CEZE le 28 février 2024 à 14h30

Membres présents :

BERTHOMIEU Philippe
ALLIER J. Marc
MASSE Claude
BOISSON Arnaud
GOURRET Jean

Objet : Lancement de la procédure de biens sans maître - Parcelle AX n°12

L'Adjoint au Maire de la commune de BAGNOLS-SUR-CEZE, Monsieur Philippe BERTHOMIEU, Président de la CCID, expose ce qui suit à ses membres :

La commune de BAGNOLS-SUR-CEZE souhaite entamer une procédure d'incorporation de biens sans maître dans le domaine communal concernant une parcelle située sur la commune, Chemin de Bercon, d'une superficie de 447 mètres carrés, cadastrée Section AX n° 12, dans le cadre du projet de construction de la passerelle mixte piéton / vélo « Maia » .

Vu l'enquête diligentée par la commune pour retrouver d'éventuels propriétaires,

Vu le courrier du Centre des Impôts de NIMES en date du 25 janvier 2024 attestant qu'aucune taxe foncière afférente à ces parcelles n'a été acquittée depuis plus de trois ans.

Vu le résultat de la demande de renseignements hypothécaires certifié à la date du 24 janvier 2024 n'ayant révélé aucune publication depuis 1956,

En conséquence,

La commission communale des Impôts Directs considère que le bien ci-dessus désigné peut être qualifié de biens sans maître.

Elle est favorable à leur acquisition par la commune de BAGNOLS-SUR-CEZE dans les conditions des articles L.1123-1 et suivant du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Fait à BAGNOLS SUR CEZE, le 28 février 2024,

Ont signé les membres présents :



L'Adjoint au Maire
délégué à l'urbanisme
et aux travaux
Philippe BERTHOMIEU

[Signature]
J. ALLIER

[Signature]
BOISSON

BAGNOLS
SUR CÈZE

Philippe BERTHOMIEU
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme et aux Travaux
Direction Générale des Services
Service Aménagement Urbain
Elsa Giraud
PB/EG/2024-04/n° 135

Téléphone : 04.66.50.50.62

Bagnols-sur-Cèze, le **12 AVR 2024**

Madame BALME épouse PRADIER
2 Avenue de l'Europe
30200 BAGNOLS SUR CEZE

Lettre recommandée avec accusé de réception N° 2C 176 276 5246 8

Objet : Notification de l'arrêté municipal n° 2024-04-343 du 09/04/2024 constatant la vacance de la parcelle cadastrée Section AX n°12 située sur la commune de BAGNOLS SUR CEZE

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous le présent pli copie de l'arrêté municipal n° 2024-04-343 du 09/04/2024 mettant en œuvre une procédure d'appréhension par la commune de BAGNOLS SUR CEZE de la parcelle située Chemin de Bercon, cadastrée Section AX n° 12 d'une contenance de 04a 47ca, prévue par l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Toute personne susceptible de justifier d'un titre de propriété sur cette parcelle est invitée à se faire connaître auprès de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE :

Service Techniques Municipaux**53 Avenue de l'Hermitage****30200 Bagnols-sur-Cèze****du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00****et le vendredi de 8h00 à 12h00.**

Les actions en revendication devront être présentées à la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE avant l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du présent courrier ou de la plus tardive des mesures de publicité effectuées en application des dispositions de l'article L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Si aucun propriétaire ne se fait pas connaître dans ce délai, l'immeuble sera déclaré sans maître au titre de l'article 713 du code civil et la commune pourra en prendre possession.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

L'Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme et aux Travaux,


Philippe BERTHOMIEU

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-213000284-20241218-2024_12_196-DE



RECOMMANDE

BAGNOLS SUR CEZE
30

€ R.F.
LA POSTE

R1 AR

19-04-24
241 L1 006957
C96F 344700

006,62
HU 410079



RECOMMANDE
AVEC AVIS DE RECEPTION

n° de envoi : 2C 176 276 5246 8



MAIRIE DE BAGNOLS-SUR-CEZE
BP 45160 - 30205 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX

Madame BALME épouse PRADIER
2 Avenue de l'Europe
30200 BAGNOLS SUR CEZE





Cette enveloppe a un bilan Carbone Neutre



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 2C 176 276 5246 8



PRÉVUE DE DISTRIBUTION
 La Poste - Sa au capital de 5 620 325 816 euros - 356 000 000 RCS Paris
 Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

EXPÉDITEUR

~~BIEN SANS MAÎTRE - AX 12/EG~~

~~MARIE DE BAGNOLS SUR CEZE~~
 Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

~~EXPÉDITEUR BP 65160~~

~~Libellé de la voie~~
 N°: 30 20 5
 Code postal: 30205
 Commune: Bagde au Cèze Cedex

Utilisez uniquement un **STYLO À BILLE** en appuyant fortement.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**
 Consultez www.laposte.fr



ECOLOGIC
 Priorité neutralité carbone
 Appareil 100% recyclé

DESTINATAIRE

Mme BAISE ÉPouse PRADIER
 Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

2 Av. de l'Europe
 Adresse

30900 BAGNOLS SUR CEZE
 Commune

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le destinataire

Le destinataire

Le destinataire

Le destinataire

Défaut d'accès ou d'adresse
 Address illegible / inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse
 Addressee unknown at intended address

Pli refusé par le destinataire
 Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé
 Unclaimed registered delivery

Niveau de service au dos) : R1 R2 R3

Restitution de l'information à l'expéditeur
 La Poste a tout mis en œuvre pour diriger ce pli à l'adresse indiquée. Cependant, si l'adresse est erronée ou si le destinataire n'est pas connu, la Poste ne peut garantir la livraison de ce pli. Toutefois, nous vous remercions de nous retourner ce pli afin que nous puissions améliorer nos services.
 However, we are returning it for the following reason:
 The addressee is unknown at the intended address.

Cadres réservés à La Poste

* Le facteur attendra par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Votre suivi

✉ Lettre Recommandée

N° 2C17627652468

Enregistrer

Distribué en retour à l'expéditeur

Mercredi 24 avril 2024

Votre envoi a été distribué à son expéditeur suite à un retour.



Distribué en retour à l'expéditeur

Votre envoi a été distribué à son expéditeur suite à un retour.

Mercredi 24 avril

Votre envoi a été distribué à son expéditeur suite à un retour.

Aide

65 ANS ÇA SE FÊTE !

Astérix débarque à La Poste

[En savoir plus](#) →

© 2024 LES ÉDITIONS ALBERT RENÉ



PRATIQUE

Vos colis depuis votre boîte aux lettres

[En savoir plus](#) →



Mercredi 24 avril

Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.

Mercredi 24 avril

Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.

Mardi 23 avril

Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Lundi 22 avril

Votre envoi va être retourné à l'expéditeur car le facteur n'a pu identifier la boîte à lettres du destinataire.